

COMMENTAIRE SPÉCIAL

Nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus sur la question de savoir où commence l'espace et où il se termine, mais une chose est claire : son importance sur notre vie de tous les jours. Depuis 1957, près de 7 000 satellites ont été lancés dans l'espace. Aujourd'hui, environ 900 satellites, exploités par plus de 40 pays, se trouvent en orbite.

Il est dans l'intérêt de tous les pays, qu'ils soient ou non dotés de capacités ou de programmes spatiaux, de préserver l'utilisation pacifique de l'espace. L'exploration spatiale génère des innovations technologiques indispensables pour accélérer le développement. La communication par satellite permet de combler le fossé numérique dont pâtiennent certaines communautés éloignées et isolées. Grâce aux technologies spatiales, nous pouvons connaître le rythme et l'ampleur du réchauffement de la planète et disposer de données cruciales pour décider de mesures d'atténuation du changement climatique. Les télécommunications, la télévision, la navigation, les systèmes d'alerte avancés pour les catastrophes naturelles, l'appui aux activités de reconstruction, les prévisions météorologiques, la planification agricole et la protection des ressources naturelles sont autant d'éléments qui jouent un rôle considérable dans l'économie mondiale ; ils dépendent tous de plus en plus de l'utilisation de l'espace.

Nous ne sommes pas des utopistes et savons que notre bien-être collectif sur terre est étroitement lié aux avancées spatiales. Toute interruption de l'utilisation de l'espace perturberait nos activités quotidiennes. Les avantages impliquent des responsabilités et la dépendance entraîne des vulnérabilités. La combinaison de ces quatre facteurs explique pourquoi il faut prendre de toute urgence des mesures en faveur d'une plus grande sécurité spatiale.

Nombre des activités et systèmes spatiaux sont à double usage. Les progrès technologiques augmentent le risque que l'espace ne soit un jour une zone de conflit. Si nous voulons garantir notre sécurité collective et assurer la stabilité stratégique, il faut absolument empêcher le déploiement d'armes dans l'espace.

La Station spatiale internationale illustre indiscutablement les avantages de la collaboration dans le domaine de la recherche spatiale. Cet engagement scientifique, qui est l'un des plus complexes jamais entrepris, est soutenu par cinq agences spatiales représentant 16 nations. Même si l'espace devait être l'ultime frontière, notre coopération en la matière ne devrait connaître aucune limite.

L'Organisation des Nations Unies a, pour sa part, joué un rôle de premier plan en instaurant des principes visant à garantir que l'espace et les activités spatiales contribuent au bien-être de l'humanité. Divers traités internationaux conclus sous l'égide de l'Organisation stipulent que l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ne peut faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen. Les traités prévoient, en outre, la liberté d'exploration, la responsabilité

pour les dommages causés par des objets spatiaux, la sécurité spatiale, le sauvetage des astronautes, la notification et l'enregistrement des activités spatiales, le règlement des différends et l'étude scientifique et l'exploitation des ressources naturelles dans l'espace.

Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 a été jusqu'à présent la base du droit international en la matière. Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère de 1963, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux de 1972 et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique de 1975 ont marqué des étapes importantes. De la même façon, l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes de 1979 et la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles de 1976 représentent des avancées considérables visant à réserver l'utilisation de l'espace à des fins scientifiques et pacifiques.

Tous ces instruments furent conclus et adoptés pendant la guerre froide. Le bilan de la mise en œuvre de ces instruments et l'importance des avancées et des capacités technologiques ont prouvé qu'ils ne représentent pas une solution globale face aux défis actuels et futurs de la sécurité spatiale. Le régime juridique doit de toute évidence être révisé.

Je suis convaincu que tous les domaines du désarmement sont liés et qu'une avancée dans un domaine aura des effets positifs sur d'autres questions. Nous devons profiter de la tendance actuelle à favoriser de meilleures relations entre les États pour faire progresser tous les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements, notamment dans l'espace. Il faut combiner des instruments juridiquement contraignants, la transparence et des mesures de confiance pour assurer la sécurité dans l'espace.

Des initiatives comme le projet de traité sino-russe relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, le Projet de code de conduite de l'Union européenne pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique et une proposition canadienne devraient faciliter le processus en faveur d'une plus grande sécurité mondiale.

L'Assemblée générale des Nations Unies a réitéré qu'il incombe en premier lieu à la Conférence du désarmement de négocier un ou plusieurs accords sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. L'adoption, en mai 2009, d'un programme de travail pour la Conférence a ouvert de nouvelles perspectives pour ces discussions et pourrait conduire à des mesures concrètes pour renforcer les normes, les institutions et les régimes juridiques concernant la sécurité spatiale.

Nous ne pourrions profiter de ce nouvel élan que si nous prenons conscience de l'urgence de la situation et réunissons la volonté politique nécessaire. Des partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales, les milieux intellectuels et universitaires, l'industrie et la société civile permettront d'entretenir cette dynamique et de la faire progresser. En mettant en commun notre détermination et notre ingéniosité, nous pourrions trouver des solutions efficaces face aux défis qui nous attendent dans l'espace.

L'humanité se doit de préserver la nature inoffensive de l'espace et mettre en place des mécanismes pour atteindre cet objectif. Plus nous attendrons, plus il sera difficile de mettre au point des mesures efficaces de maîtrise des armements. Cette vérité s'applique à tous les domaines du désarmement, mais plus encore à l'espace en raison de la vitesse à laquelle les technologies progressent. Si nous n'enregistrons pas d'avancées dans le sens de la sécurité spatiale, je doute que nous y parvenions vraiment dans d'autres domaines. Réussir à préserver l'espace à des fins pacifiques pourrait, en outre, avoir des effets positifs sur d'autres domaines.

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité et nous ne pouvons supposer qu'il en sera toujours ainsi.

Sergei A. Ordzhonikidze

Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies

Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Secrétaire général de la Conférence du désarmement

et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Conférence

